

FINANCES

Arrêté n°37 : Arrêté de nomination en qualité de mandataire de Monsieur RAMBLA Gaëtan pour le fonctionnement de la régie de recettes d'AQUALAC

1 DOCUMENT - Publié le 02 juillet 2025

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

ARRÊTÉ
N° : 2025-37
Décretin n° : 02.06.2025
Porté à la date : 02.06.2025
Ville n° : 02.06.2025

FINANCES
Arrêté de nomination en qualité de mandataire de Monsieur RAMBLA Gaëtan pour le fonctionnement de la régie de recettes d'AQUALAC

Le Président de Grand' Lac,

- Ville 2025-06-20 n° 2025/N2225-171 portant modification d'une règle de recettes de la régie d'AQUALAC.
- Ville n° 20 juillet 2025 N°2025-18 portant nomination de Monsieur Armande GIPPEL, Mme Sophie BOURGEOIS et Mme Sophie HESBRY et Monsieur Jean-Claude GOUOTOU, à la régie de recettes d'AQUALAC, en remplacement de Monsieur Gaëtan RAMBLA, mandataire nommé,
- Ville délibération n°2025 au PPTSEOP en date du 16 novembre 2022,
- Ville conférence du conseil public en date du 19 mars 2025,
- Ville tenue conférence du mandataire en supplément en date du 20 juillet 2025.

Considérant le nécessaire d'assurer le bon fonctionnement d'Aqualac et le nécessaire de compléter le rôle des mandataires,

ARRÊTÉ

ARTICLE 1 : MANDATAIRE
Monsieur RAMBLA Gaëtan est nommé mandataire de la régie de recettes d'AQUALAC. Il devient au 20 juillet 2025, pour le compte et sous sa responsabilité de l'opérateur à l'heure d'aujourd'hui, avec pour mission d'assurer le fonctionnement de l'opérateur prévu dans l'acte de création de ce n° 01.

ARTICLE 2 : PERCEPTION DES RECETTES
Monsieur RAMBLA Gaëtan est nommé pour percevoir les recettes pour le compte et sous sa responsabilité de l'opérateur à l'heure d'aujourd'hui, avec pour mission d'assurer le fonctionnement de l'opérateur prévu dans l'acte de création de ce n° 01.

L'opérateur sera effectué dans les modalités de recouvrement prévues par l'acte constitutif de la régie.

ARTICLE 3 : MODALITÉS
Monsieur RAMBLA Gaëtan est tenu d'appliquer les dispositions de l'ordonnance interministérielle n° 2022-014 du 21 avril 2022, relative à l'opérateur, au fonctionnement et au contrôle des réseaux (OIR), toutefois limitées et de leurs éventuelles déclinaisons (OIR).



AR_2025-37.PDF

TÉLÉCHARGER | (PDF, 315,1 KO)

<https://grand-lac.fr/mon-agglo/gouvernance/actes-administratifs/actes-administratifs-grand-lac/arretes-du-president/arretes-2026/arrete-n37-arrete-de-nomination-en-qualite-de-mandataire-de-monsieur-rambla-gaetan-pour-le-fonctionnement-de-la-regie-de-recettes-daqualac-42154?>



GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLO
OMÉRATION

1500 Boulevard Lepic
73100 Aix-les-Bains

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.